

## De l'éthique aux éthiques : exemplarité du travail social

Des questions éthiques sont aujourd'hui massivement présentes dans les domaines les plus divers, de l'éthique des affaires à celle des militants associatifs ou politiques en passant par l'éthique médicale, philosophique, administrative... Appareillages institutionnels, Conseils professionnels et autres Comités d'éthique orientent, épaulent, éventuellement sanctionnent les professionnels concernés... Mais cette diffusion tous azimuts semble énigmatique, bizarre, sinon suspecte. Nous avons qualifié d'*indéfinition* cet usage contemporain de l'éthique (Karsz, 2007).

Le travail social n'y fait nullement exception. Ses pratiques quotidiennes autant que sa place dans l'échiquier administratif et politique font émerger des situations, problèmes et options qui requièrent des positionnements éthiques spécifiques. Mais il s'agit aussi d'un cas paradigmatique en ce qu'il exacerbe des paramètres rarement visibles mais toujours agissants dans les positionnements éthiques dans différents domaines. Autant dire que la réflexion sur le statuts de l'éthique en travail social est de nature à éclaircir ce qu'il en est partout ailleurs.

### 1. Un espace de récurrence éthique

Qu'il s'agisse de la situation des publics-cible ou de la condition de ses agents, le travail social se présente comme un espace privilégié de récurrence éthique de par la double condition - nécessaire et suffisante - qui le caractérise.

**11. Condition nécessaire** = prégnance des relations interhumaines, des enjeux intersubjectifs et des décisions institutionnelles : ces dimensions incontournables se trouvent en interpénétration constante.

**12. Situation de fait** = ce n'est jamais l'Éthique en général qui est sollicitée mais toujours une ou plusieurs postures éthiques singulières. Point déterminant !

**13. Condition suffisante** : alternance très aisée, voire confusion de trois registres [déontologie (professionnelle) - morale (sociale)- éthique (personnelle)]. On cherchera à en détailler les inconvénients notamment dans le champ des pratiques professionnelles.

### 2. Trois registres spécifiques

**21. Déontologie** : corpus doctrinaire articulé à des corpus légaux et/ou à des usages légitimés dans une profession à une époque donnée, porté par des dispositifs institutionnels. *Codes déontologiques, Ordres professionnels.*

**22. Morale** : ensemble de références et valeurs fondé sur l'antinomie Bien/Mal prévalant dans une société donnée à des périodes historiques plus ou moins étendues. *Moïse et les Tables de la Loi.*

**23. Éthique = positionnement éthique = risque éthique.** Non pas fondement mais prise de parti et prise de risque. Décision partiellement maîtrisée prise par un ou plusieurs sujets de mise en perspective [adhésion-questionnement] de la morale, des référentiels déontologiques, des corpus légaux, au moyen de connaissances-ignorances, révoltes-soumissions, passions et sublimations portées par ces sujets... Prototype historique : *Antigone*. Exemple professionnel : le travailleur social vis-à-vis des politiques sociales et/ou des injonctions des commanditaires.

### 3. Et un postulat non conclusif

**31.** Les postures éthiques se caractérisent par leurs orientations idéologiques spécifiques, soit des conceptions du monde, valeurs assumées/refoulées, sensibilités économiques et politiques. Postures prises dans des champs de luttes, alliances et convergences. Cas exemplaire, à ce titre, de tout recours contemporain à l'éthique, aux éthiques.